



SAINT-LOUIS
Agglomération
Alsace 3 Frontières

- AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE -

1. Identification du pouvoir adjudicateur :

SAINT-LOUIS Agglomération
Place de l'Hôtel de Ville - CS 50199
68305 Saint-Louis Cedex
Tél : 03.89.70.90.70 - Fax : 03.89.70.90.85
Email : direction@agglo-saint-louis.fr

2. Procédure de passation du marché :

Procédure adaptée selon l'article 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

3. Objet du marché :

Renouvellement des réseaux d'assainissement et travaux de voirie rues du Bois Fleuri, des Alouettes et des Perdrix à Saint-Louis.

4. Caractéristiques principales :

Dépose de réseau : 400 ml, pose de réseau : 398 ml Ø315 PP, 65 ml Ø400 PP, 115 ml Ø500 135A béton, 75 ml Ø600 135A béton, reprise/création de branchement : 55 U.
4000 m² d'enrobés de chaussée et 1220 m² d'enrobés trottoir - 150 ml bordure béton type AC2
- 1060 ml de pavés béton simple file.

5. Classifications CPV :

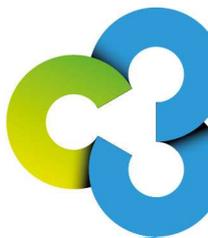
45 23 24 10 - 9 : Travaux d'assainissement
45 11 25 00 - 0 : Travaux de terrassement

6. Durée des travaux :

La durée des travaux est fixée à 28 semaines dont 4 semaines de période de préparation.
Date prévisionnelle de commencement des travaux : Mars 2017.

7. Conditions de la consultation :

- Durée de validité des offres : 4 mois.
- Les variantes ne sont pas autorisées.



- Aucune forme de groupement n'est imposée. Toutefois en cas de groupement conjoint, le mandataire sera solidaire.
- Opération financée par les fonds propres de SAINT-LOUIS Agglomération.
- Modalités de paiement : selon les articles 110 à 131 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics. Délai global de paiement : 30 jours. Les prix sont fermes et actualisables.
- Cautionnement et garanties exigées : Une retenue de garantie de 5 % peut être remplacée au gré du titulaire par une garantie à première demande ou, si les deux parties en sont d'accord, par une caution personnelle et solidaire.

8. Justifications à fournir par le soumissionnaire sur ses qualités et capacités :

- Lettre de candidature (DC1 ou équivalent) dûment datée et signée par le candidat.
- Déclaration du candidat (DC2 à jour ou équivalent) dûment remplie, datée et signée par le candidat comprenant : la présentation des moyens humains et matériels de l'entreprise, la déclaration concernant le chiffre d'affaires global réalisé au cours des trois derniers exercices et la présentation d'une liste de prestations similaires exécutées au cours des cinq dernières années.
- La déclaration sur l'honneur annexée au règlement de la consultation ou équivalent.
- Le ou les pouvoir(s) du ou des signataire(s) le ou les habilitant (s) à engager le candidat.

En cas de groupement, les pièces décrites ci-dessus sont à remettre par chaque co-traitant.

9. Critères d'attribution :

L'offre économiquement la plus avantageuse sera appréciée en fonction des critères annoncés dans le Règlement de la Consultation.

- 1) Valeur technique : 60 %
- 2) Prix : 40 %

10. Conditions d'obtention du dossier de consultation :

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) est remis gratuitement à chaque candidat après demande écrite (courrier, fax, mail) à :

SAINT-LOUIS Agglomération
Direction de l'Assainissement et de l'Eau
Immeuble « Le Reflet » - 9 croisée des Lys
68300 SAINT-LOUIS
Tél : 03.89.70.22.65 Fax : 03.89.70.22.69
Email : colin.elise@agglo-saint-louis.fr

La consultation de cet avis ainsi que le téléchargement du dossier de consultation des entreprises sont également accessibles sur le site <http://www.marches-publics.info>.

11. Modalités de remise des offres :

Les plis contenant les offres sont transmis par lettre recommandée avec demande d'avis de réception postal ou remis à SAINT-LOUIS Agglomération contre récépissé à :



Monsieur le Président
SAINT-LOUIS Agglomération
Place de l'Hôtel de Ville
CS 50199
68305 Saint-Louis Cedex

Les candidats transmettent leur offre sous pli cacheté. Ce pli porte l'indication de la consultation auquel il se rapporte.

La remise des offres par voie électronique est autorisée dans les conditions définies dans l'annexe 2 du règlement de la consultation.

12. Renseignements complémentaires :

SAINT-LOUIS Agglomération
Direction de l'Assainissement et de l'Eau
Madame DUGOU Danièle
Tél : 03.89.70.22.65
Fax : 03.89.70.22.69
Email : duigou.daniele@agglo-saint-louis.fr

Maître d'œuvre :

BEREST
Monsieur LABELLE Thomas
71 rue du Prunier
B.P. 21227
68012 COLMAR Cedex
Tél : 03.89.20.30.10
Fax : 03.89.23.65.08
Email : labeille@berest.fr

13. Autres informations :

La valeur technique sera notée en fonction du mémoire technique joint dans l'offre. La note maximale sera de **100 points** et décomposée comme suit :

- Pertinence de l'organisation générale des moyens affectés à la réalisation des travaux : **10 points**
- Planning des travaux détaillé et description du phasage prévisionnel pour limiter les perturbations pour les riverains : **15 points**
- Mesures prises pour assurer la sécurité des personnes et des avoisinants, avec plan de l'installation de chantier et de circulation/évolution des engins et véhicules : **15 points**
- Pertinence du dispositif de maintien en exploitation des réseaux à renouveler : **10 points**
- Pertinence des méthodes constructives retenues pour la réalisation des fouilles et leur maintien : **20 points**
- Fiches techniques et qualité des matériels et matériaux proposés : **20 points**
- Pertinence des contrôles internes réalisés en cours de chantier et autres procédures permettant de garantir la qualité de la réalisation : **10 points**.



14. Date limite de réception des offres :

Mercredi 8 février 2017 à 16h00

15. Procédures de recours :

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal administratif de Strasbourg
31, avenue de la Paix
B.P. 51038
67070 STRASBOURG Cedex
E-mail : greffe.ta.strasbourg@juradm.fr
Tél : 03.88.21.23.23
Fax : 03.88.36.44.66

Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Tribunal administratif de Strasbourg
31, avenue de la Paix
B.P. 51038
67070 STRASBOURG Cedex
E-mail : greffe.ta.strasbourg@juradm.fr
Tél : 03.88.21.23.23
Fax : 03.88.36.44.66

16. Date d'envoi de l'avis à la publication :

Lundi 16 janvier 2017

